

PARC EOLIEN DE LA VOIE POUÇOISE



DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département de la Marne (51)

Mars 2025

Avis conformes

**SARL Société d'Exploitation du Parc Eolien
de la Voie Pouçoise**

97, Allée Alexandre Borodine

Immeuble Cèdre 3

69800 SAINT-PRIEST



SOMMAIRE

Sommaire des tableaux et figures.....	2
1 Description du projet	3
1.1 Localisation générale du projet	3
1.2 Description du projet.....	3
2 Consultation des services de l'armée	5
2.1 Réponse des services de l'Armée.....	8

SOMMAIRE DES TABLEAUX ET FIGURES

Figure 1: Coupe d'une éolienne	3
Figure 2: Carte de la pré-consultation DIRCAM.....	5

1 DESCRIPTION DU PROJET

1.1 LOCALISATION GENERALE DU PROJET

Le présent projet consiste en la création d'un parc éolien nommé « Parc Eolien de la Voie Pouçoise » sur le territoire des communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre. Il a pour objet l'implantation de quatre (4) aérogénérateurs (E1 à E4) destinés à la production d'énergie électrique et de deux (2) postes de livraison (PDL1 et PDL2).

Les communes d'implantation sont situées dans la partie Est du département de la Marne, à environ 15 km à l'est de la ville de Châlons-en-Champagne, et à environ 50 km au Sud-Est de Reims. Elles font parties de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole.

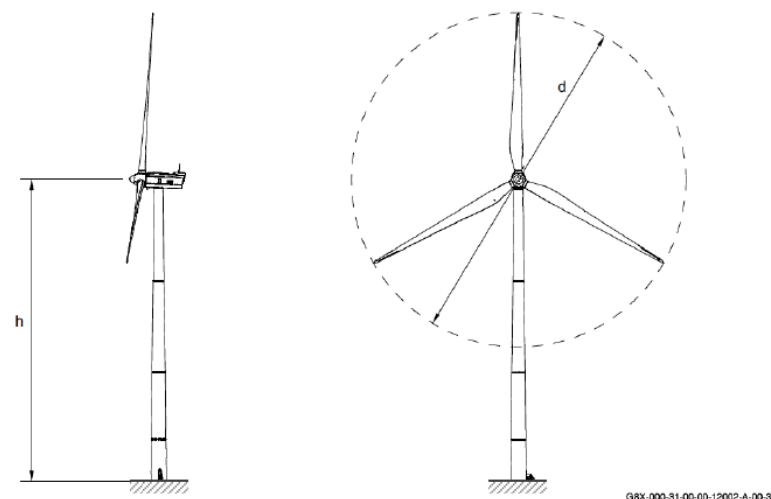
1.2 DESCRIPTION DU PROJET

Le parc éolien est composé de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison.

Trois modèles d'aérogénérateurs SIEMENS GAMESA, NORDEX et VESTAS sont envisagés par le porteur du projet :

Modèle d'éolienne	Puissance unitaire (MW)	Hauteur du moyeu h (m)	Diamètre du rotor d (m)	Hauteur totale en bout de pale H (m)
SG132	3.4	101,5	132	167,5
N133	5	102	133	168,5
V136	4.2	97	136	165

Tableau 1: Description du modèle d'éolienne



Position	Désignation
h	Hauteur du moyeu
d	Diamètre du rotor

Figure 1: Coupe d'une éolienne

Les coordonnées et les altitudes des éoliennes et des postes de livraison sont données dans le tableau suivant.

NOM DE L'INSTALLATION	COORDONNEES LAMBERT 93		COORDONNEES WGS84 *		NIVEAU NGF (m)
	X	Y	Longitude WGS84	Latitude WGS84	
AEROGENERATEUR E1	816788	6867048	4°35'34.4486" E	48°53'34.2215" N	310
AEROGENERATEUR E2	817257	6867233	4°35'57.6550" E	48°53'39.9026" N	324
AEROGENERATEUR E3	817614	6866739	4°36'14.6873" E	48°53'23.6785" N	319
AEROGENERATEUR E4	817064	6866538	4°35'47.4907" E	48°53'17.5333" N	330
PDL 1	817455	6867246	4°36'7.39" E	48°53'40.19" N	165
PDL 2	817457	6867241	4°36'7.48" E	48°53'40.03" N	165

Tableau 2: Coordonnées et altitudes des aérogénérateurs et Postes de Livraison du projet

2 CONSULTATION DES SERVICES DE L'ARMEE

La consultation préliminaire de l'armée a été réalisée, en juin 2022, pour un projet de 5 éoliennes de 180 mètres en bout de pale, mais cette configuration présentant une gêne avérée, l'avis est défavorable (ref. BR 3400-2022) :

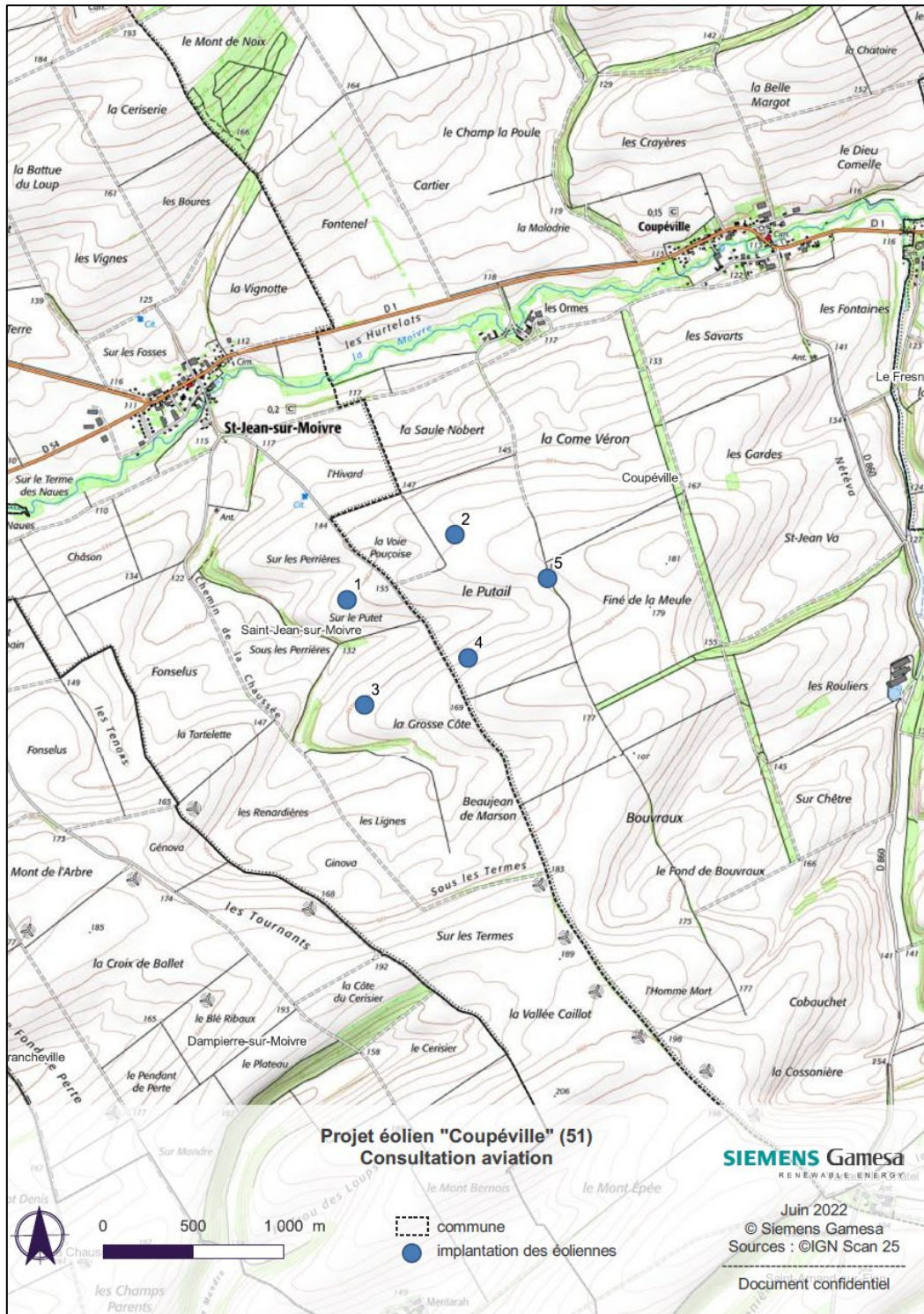


Figure 2: Carte de la pré-consultation DIRCAM

Une deuxième consultation est envoyée en août 2023, avec le même nombre d'éoliennes (5) mais d'une hauteur de 168,5 mètres en bout de pale (BR 2837-2023) : une partie du projet (éoliennes E1 et E2) est défavorable, l'autre partie présente une gêne consentie.

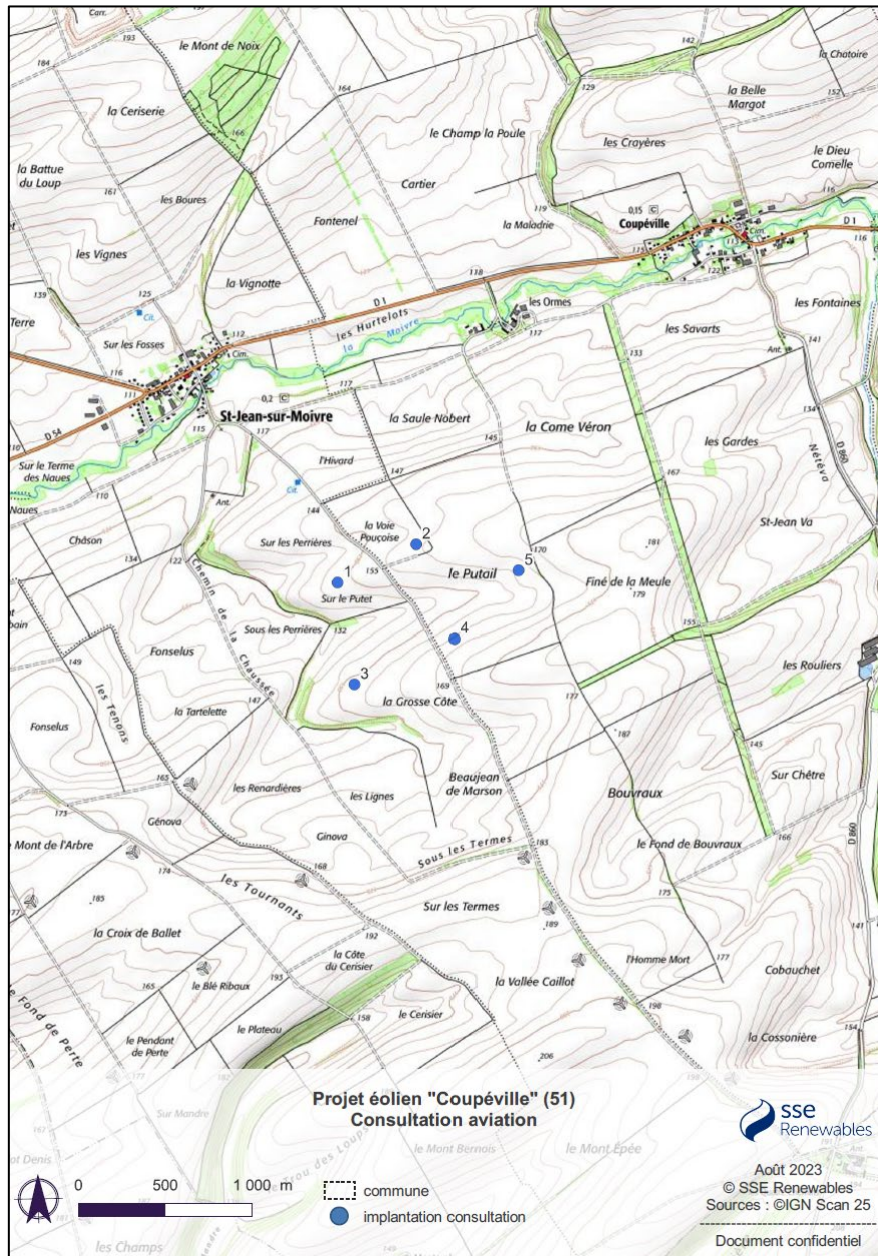


Figure 3: Carte de la 2^e pré-consultation DIRCAM

La troisième et la dernière consultation (réf. BR 3037-2024) est envoyée le 13 septembre 2024 : elle présente une configuration de 4 éoliennes à 168,5 mètres. La réponse de l'Armée est favorable.

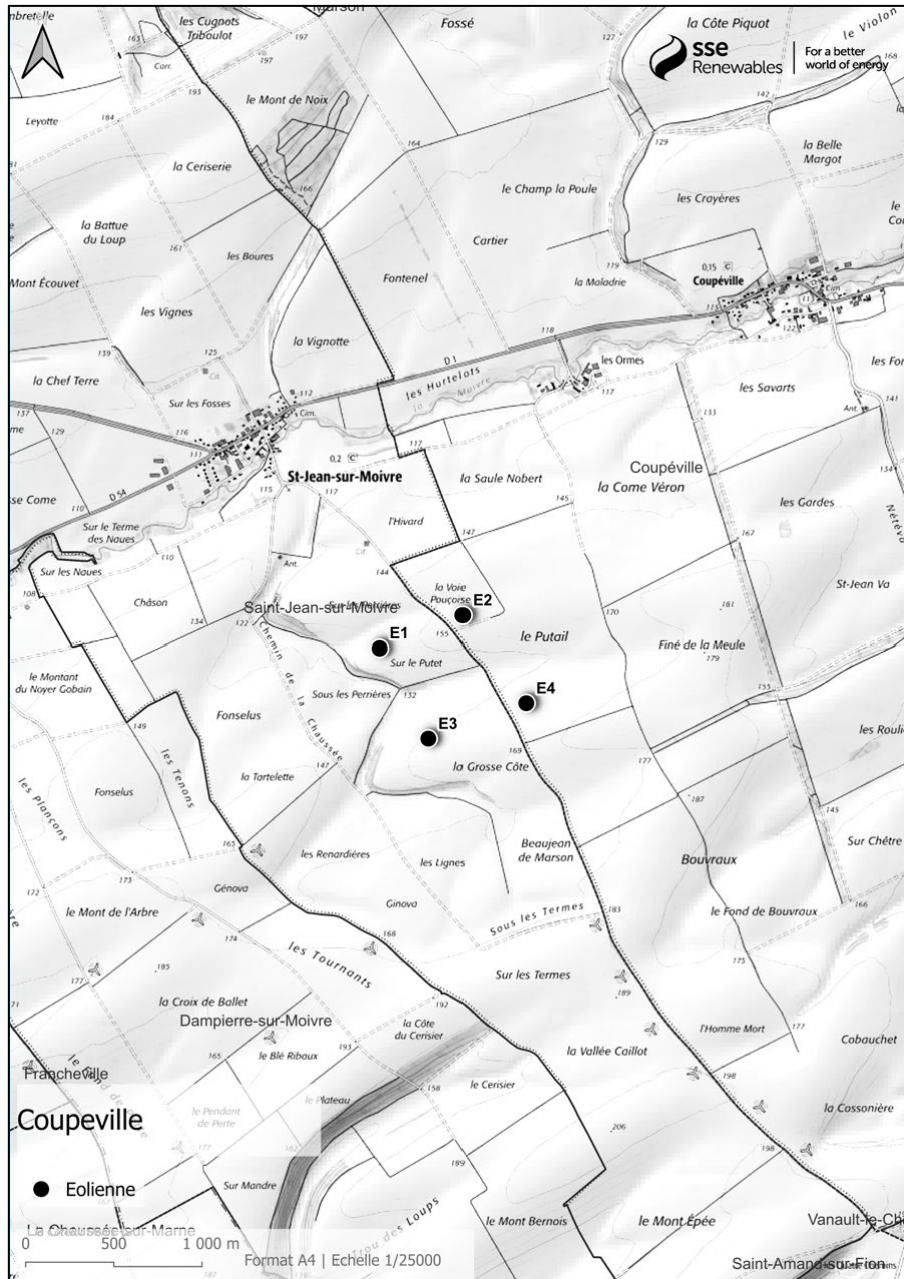


Figure 3: Carte de la dernière pré-consultation DIRCAM

2.1 REPONSE DES SERVICES DE L'ARMEE

From: dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr
To: [Contact France](#)
Subject: [EXTERNAL] BR 3037-2024 (51) PREC
Date: 14 January 2025 10:41:50
Attachments: [image002.png](#)
[image001.png](#)

This email was sent from outside SSE. Do not open any links or attachments unless you know the content is safe. If you are unsure, report it!

[Report Suspicious](#)

Référence : lettre n°1027/ARM/DSAE/DIRCAM /NP du 10/04/2024 portant sur la « communication relative à l'instruction des dossiers de pré-consultations ».

PREC

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la pré-consultation déposée par courriel en date du 13 septembre 2024 et après retours des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien de 04 aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 168,50 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire des communes de Coupeville et Saint-Jean-sur-Moivre (51), vous trouverez ci-après les informations qui devraient vous permettre d'apprécier l'opportunité de poursuivre vos études.

Du point de vue des contraintes radioélectriques, le projet requiert une vigilance particulière par rapport aux radars militaires situés à proximité. En effet, les éoliennes peuvent générer des perturbations de nature à dégrader la qualité de la détection et l'intégrité des informations transmises par les radars. Dans le cadre de la Posture Permanente de Sécurité Aérienne (PPS-A), et en matière de sécurité des vols, le fonctionnement des radars utilisés par les armées exige de réduire au minimum les perturbations.

L'analyse des spécialistes démontre que le projet présente une gêne acceptable en l'état.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction régionale Centre et Est du service national d'ingénierie aéroportuaire de la DGAC afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des anciens combattants et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées et des anciens combattants qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projecteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine de l'autorité administrative compétente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sous-Direction Régionale de la Circulation
Aérienne Militaire Nord
Division Environnement Aéronautique
DSAE/DIRCAM/SDRCAM-NORD/DEA

Base aérienne 705 – Cinq-Mars-la-Pile – RD 910
37076 TOURS CEDEX 2

dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr